

À lire ...

CONSULTATION PUBLIQUE LE 24 MARS 2018

Avis publics :
Adoption du
règlement 454-18

Avis publics :
Adoption du
règlement 455-18

Mot du maire

Disposition de la
neige

FADOQ de Scotstown-
Hampden

Les prochaines
activités à Scotstown

Prochaines séances
du conseil
municipal de la Ville
de Scotstown :

3 avril 2018 à 19 h

1^{er} mai 2018 à 19 h

L'Info-Scotstown est distribué également à tous les résidents de la Municipalité de Hampden pour permettre la diffusion d'informations importantes.

INVITATION TRÈS IMPORTANTE CONSULTATION PUBLIQUE LE 24 MARS 2018

Scotstown-Hampden se développent. Notre école se remplit. Notre parc municipal accueille de plus en plus de gens. De nouvelles personnes viennent s'installer chez nous. Il est permis de rêver à l'avenir.

Que voulons-nous pour l'avenir de Scotstown-Hampden? À quoi voulons-nous donner la priorité? **Nous voulons connaître VOTRE opinion.**

Vos deux conseils municipaux, en collaboration avec la Société de développement de Scotstown-Hampden, vous invitent à une **Journée de consultation publique** sur l'avenir de nos municipalités

SAMEDI LE 24 MARS 2018
de 8h30 à 14h00
à l'Hôtel de ville de Scotstown
(dîner compris)

Accueil, projections, travail en petites équipes, participation de nos jeunes, rappel des réalisations passées, souhaits pour les années à venir, moyens concrets pour les réaliser, apport de nouveaux résidents : accordez-nous cinq heures de votre journée et ensemble nous en ferons un moment fort pour la relance de nos deux municipalités.

Pour pouvoir commander le bon nombre de repas, nous vous demandons de **vous inscrire, le plus tôt possible**, au bureau municipal de Scotstown ou de Hampden, à l'épicerie Désilets, au Dépanneur Victoria ou au Resto du village.

Nous vous attendons en grand nombre!

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

❖ **Règlement 454-18 – Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l’intersection de la 214 jusqu’à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l’abrogation du règlement 447-17**

L’objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur la route 257, chemin Dell, chemin MacNamee sur le territoire de la Ville de Scotstown. Le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route *L.R.Q., chapitre V-1.2, article 48*.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce quinzième (15^e) jour du mois de mars deux mille dix-huit (2018).

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

❖ **Règlement numéro 455-18 relatif au Code d’éthique et déontologie des élus et abrogeant les règlements numéros 393-12 ET 441-16**

La *Loi sur l’éthique et déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), est entrée en vigueur le 2 décembre 2010, oblige les municipalités à adopter un règlement sur l’éthique et la déontologie en matière municipale pour les élus et selon l’*article 13* :

« Toute municipalité doit, à la suite de toute élection générale, adopter un code d’éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification. »

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce quinzième (15^e) jour du mois de mars deux mille dix-huit (2018).

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

Mot du maire

Deux rendez-vous importants

La semaine prochaine verra deux rendez-vous très importants pour notre avenir collectif :

1. **Lundi soir le 19 mars à 19h00** : rencontre du conseil municipal de Scotstown avec **l'ensemble de nos entrepreneurs et commerces** (qui paient des taxes à Scotstown) pour voir comment nous pouvons nous aider mutuellement;
2. **Samedi le 24 mars de 8h30 à 14h00** : Journée de consultation publique ouverte à toute la population de Scotstown et de Hampden pour décider ensemble ce que nous voulons pour l'avenir de nos deux municipalités.

Plus nous serons nombreux, aux deux rencontres, et plus les décisions prises refléteront les désirs de l'ensemble de notre communauté. C'est un rendez-vous!

Dominique Boisvert
12 mars 2018

Disposition de la neige

Par mesure de sécurité pour les automobilistes et les piétons, il est **interdit de déposer de la neige sur un chemin public** ou en bordure et de pousser de la neige de l'autre côté de la rue.

Vous devez toujours disposer de la neige sur votre propre terrain. C'est effectivement quelquefois plus compliqué mais il en va de la sécurité des usagers de la rue et du respect du travail de ceux qui déneigent les rues.

La pratique qui consiste à pousser la neige sur un terrain disponible en empruntant la voie publique est interdite par plusieurs règlements et par certaines lois :

- **Le règlement municipal régissant les nuisances :**

ARTICLE 16 *DISPOSITION DE LA NEIGE, DE LA GLACE OU DE L'HERBE*

Le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige, de la glace ou de l'herbe provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

- **Le code de la sécurité routière :**

Article 498. *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*

Pour un déneigement efficace, la collaboration de tous est essentielle!

Lise Got
Inspectrice en environnement et en bâtiment

À tous les citoyen(ne)s de Scotstown-Hampden,

Suite au message publié dans *L'Événement* de décembre 2017 par le président actuel du Club Nouvelle Saison (FADOQ de Scotstown-Hampden), M. Gérald Ostiguy, les deux conseils municipaux ont exprimé le souhait que le Club Nouvelle Saison ne soit pas dissout dans la mesure où une relève puisse poursuivre le travail fait depuis de si nombreuses années.

Après une rencontre avec M. Ostiguy, plusieurs questions qu'on nous pose ont reçu des **réponses claires que nous voulons partager avec toute la population :**

- aucune fermeture du Club Nouvelle Saison (FADOQ de Scotstown-Hampden) ne peut avoir lieu sans l'approbation d'une assemblée extraordinaire des membres à laquelle tous les membres de la FADOQ seront convoqués;
- en cas de fermeture du club local de la FADOQ, toutes les personnes intéressées à *demeurer membres de la FADOQ* (pour les divers avantages financiers que cela comporte) **POURRONT LE DEMEURER** en payant désormais leur cotisation directement au bureau régional ou national de la FADOQ;
- en cas de fermeture du club local de la FADOQ, les biens du Club Nouvelle Saison (tapis de palet, autres équipements, compte en banque, etc.) ne seront **PAS** transférés à la FADOQ régionale ou nationale mais **RESTERONT** à Scotstown-Hampden en étant donnés à un autre organisme à but non lucratif (OBNL) local aux objectifs semblables;
- les deux conseils municipaux de Scotstown et de Hampden souhaitent la poursuite du travail du Club Nouvelle Saison (FADOQ de Scotstown-Hampden) non seulement au niveau des avantages de la FADOQ mais **également au niveau du dynamisme et des activités associatives locales organisées par le Club/Fadoq local.**

M. Gérald Ostiguy et Mme Noëlle Hayes nous ayant communiqué leur intention de quitter leurs postes d'administrateurs du Club Nouvelle Saison (FADOQ de Scotstown-Hampden) dès qu'une autre équipe aura accepté de prendre la relève, **nous sommes à la recherche de sept personnes de Scotstown et de Hampden** qui accepteraient de poursuivre le travail. Et nous tenons à remercier très sincèrement M. Ostiguy et les membres des conseils d'administration des dernières années pour la contribution importante qu'ils ont apportée à nos municipalités.

Nous espérons que ces précisions répondront aux questions que plusieurs se posaient au sujet de l'avenir du Club Nouvelle Saison (FADOQ de Scotstown-Hampden) et nous sommes confiants que de nouvelles personnes se porteront volontaires pour reprendre le flambeau.

Veuillez communiquer avec le bureau municipal de Scotstown ou de Hampden le plus rapidement possible. Nous vous en remercions à l'avance.

Les conseils municipaux de Scotstown et de Hampden
le 14 mars 2018

Les prochaines activités

Atelier de tricot : Tous les derniers vendredis du mois de 14h à 16h au 2e étage de l'hôtel de Ville

INSCRIPTION obligatoire : Céline Trudeau 819 231 8047 ou Sylvie Dubé 819 231 8805

18 avril 2018 : Soirée d'information sur le compostage (Hôtel de Ville de Scotstown)